

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 31 décembre 2021

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées dans les tableaux présentés dans cette publication. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une personne est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Dans ce document, les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charge des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative).
- les **mesures présentencielle**s, contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencie**lles. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous Libération conditionnelle), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement

Les statistiques trimestrielles sont publiées sur les 4 dernières années, au moins pour le même trimestre que le dernier publié de manière à éviter les effets saisonniers. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans le tableur de synthèse.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées pour la première fois lors du 4e mois (M) qui suit la fin du trimestre, c'est-à-dire en T+4M. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les trimestres précédents de l'année N et N-1 sont révisés à chaque publication et sont dits semi-définitifs (sd).

Les données de l'année N sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N+2.

Outre des retards de saisie, les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE). Dans ce cas, ces évolutions sont « rétopolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Octobre 2021 :

Les mesures d'ajournement, ajournement aux fins d'investigation, ajournement avec injonction et ajournement avec mise à l'épreuve, ont été agrégées et reportées dans la catégorie post-sentencielle. L'assignation à résidence sous surveillance électronique et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ont également été fusionnées.

Des évolutions dans le processus de production ont induit des révisions sur les séries, y compris aux périodes définitives.

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétopolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes a également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont désormais comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétopolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
Contrôle judiciaire	Contrôle judiciaire
Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

Mesures post sentencielles

Ajournement	Ajournement aux fins d'investigations, avec injonction, et avec mise à l'épreuve
Contrainte pénale	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
Interdiction de séjour	Interdiction de séjour
Libération conditionnelle (AP)	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous Libération conditionnelle	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
Sursis probatoire	Sursis probatoire
Suspension (raison médicale)	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Peine et obligation de stage
Sursis-TIG	Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
Surveillance judiciaire	Surveillance judiciaire
Suivi socio-judiciaire	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Population suivie

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Mesures suivies

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites et mesures présentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 9	Mesures post-sentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Nouvelles personnes et mesures suivies

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentenciellelles
Tableau 18	Nouvelles mesures post-sentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

Population suivie

Au 31 décembre 2021

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	31/12/18	31/03/19	30/06/19	30/09/19	31/12/19	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21 (sd)	30/06/21 (sd)	30/09/21 (sd)	31/12/21 (p)
Femmes	12 361	12 468	12 614	12 450	12 424	12 202	11 626	11 382	11 353	11 626	11 836	11 804	11 774
Hommes	148 072	149 121	149 905	149 432	150 218	149 780	148 029	147 167	148 036	151 921	154 575	156 774	157 909
Total	160 433	161 589	162 519	161 882	162 642	161 982	159 655	158 549	159 389	163 547	166 411	168 578	169 683

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
18 à 19 ans	5 708	5 754	5 095	5 522
20 à 24 ans	28 498	28 240	27 076	28 636
25 à 29 ans	25 952	25 533	24 877	25 617
30 à 39 ans	45 454	46 769	46 171	48 628
40 à 49 ans	30 580	31 394	31 484	34 467
50 à 59 ans	16 866	17 283	17 056	18 361
60 ans et plus	7 314	7 637	7 602	8 418
Non renseigné	61	32	28	34
Total	160 433	162 642	159 389	169 683

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes suivies en milieu ouvert

		31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
Âge médian	Femmes	36,3	36,3	36,1	36,2
	Hommes	34,0	34,3	34,6	35,0
	Ensemble	34,1	34,4	34,8	35,1
Âge moyen	Femmes	37,9	37,7	37,7	37,7
	Hommes	36,1	36,3	36,6	36,8
	Ensemble	36,3	36,5	36,6	36,8

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : l'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux, le premier contenant la moitié des plus jeunes, le second la moitié des plus âgés.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
France	147 716	149 514	145 870	154 345
UE hors France	2 086	2 124	2 067	2 285
Reste de l'Europe	638	672	733	796
Afrique	6 855	7 111	7 448	8 443
Amérique	461	484	591	650
Asie et Océanie	1 143	1 176	1 115	1 307
Autres	1 534	1 561	1 565	1 857
Total	160 433	162 642	159 389	169 683

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : la catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés.

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	18 925	19 092	18 442	19 425
Bourgogne-Franche-Comté	8 640	8 496	8 215	8 242
Bretagne	7 072	7 362	7 392	7 709
Centre-Val de Loire	6 313	6 395	6 188	6 944
Corse	911	828	808	817
Grand Est	14 189	14 311	14 172	15 139
Guadeloupe	979	972	1 124	1 264
Guyane	612	765	878	719
Hauts-de-France	17 548	17 424	16 297	17 572
Île-de-France	23 748	24 087	23 335	25 903
La Réunion	2 442	2 532	2 424	2 535
Martinique	903	1 121	988	916
Mayotte	262	327	314	333
Normandie	9 404	9 228	8 956	8 947
Nouvelle-Aquitaine	14 303	14 628	14 529	15 779
Occitanie	14 431	14 799	14 722	16 010
Pays de la Loire	8 321	8 270	8 275	8 734
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 430	12 005	12 330	12 695
France entière	160 433	162 642	159 389	169 683

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Au 31 décembre 2021 (p)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	Proportion de femmes	Proportion d'étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	19 425	35,2	7,1%	10,0%
Bourgogne-Franche-Comté	8 242	35,6	7,5%	5,3%
Bretagne	7 709	37,0	7,5%	5,6%
Centre-Val de Loire	6 944	34,5	8,1%	8,2%
Corse	817	39,3	7,2%	11,1%
Grand Est	15 139	35,7	7,5%	7,0%
Guadeloupe	1 264	33,5	3,4%	4,4%
Guyane	719	31,4	11,5%	28,1%
Hauts-de-France	17 572	34,9	6,1%	5,3%
Île-de-France	25 903	33,0	5,4%	18,7%
La Réunion	2 535	34,8	5,8%	1,2%
Martinique	916	34,9	5,0%	2,9%
Mayotte	333	28,2	2,7%	27,9%
Normandie	8 947	36,2	7,3%	4,6%
Nouvelle-Aquitaine	15 779	36,2	7,7%	6,5%
Occitanie	16 010	35,2	8,1%	8,4%
Pays de la Loire	8 734	35,3	7,0%	6,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 695	34,6	6,9%	9,7%
France entière	169 683	35,1	6,9%	9,0%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Mesures suivies

Au 31 décembre 2021

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/12/18	31/03/19	30/06/19	30/09/19	31/12/19	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21 (sd)	30/06/21 (sd)	30/09/21 (sd)	31/12/21 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	7 142	7 359	7 613	7 588	7 708	8 293	8 442	8 918	9 576	10 051	10 294	10 283	9 977
Mesures post-sentencielles	165 008	166 255	166 795	165 817	166 322	165 377	163 135	161 450	162 266	167 271	171 103	174 042	175 968
Mesures de sûreté suite à une condamnation	7 108	7 149	7 261	7 318	7 399	7 497	7 626	7 622	7 612	7 749	7 836	7 844	7 917
Total	179 258	180 763	181 669	180 723	181 429	181 167	179 203	177 990	179 454	185 071	189 233	192 169	193 862

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).

- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.

- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.

- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
ARSE/ARSEM	321	338	392	493
Contrôle judiciaire	4 129	4 654	5 232	5 596
Stage (alternative)	898	908	1 853	2 163
TNR	1 794	1 808	2 099	1 725
Total	7 142	7 708	9 576	9 977

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 9 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
Ajournement	87	79	42	34
Contrainte pénale	2 683	1 882	905	298
DDSE	so	so	887	1 317
Interdiction de séjour	1 243	1 647	2 056	2 128
Libération conditionnelle (AP)	4 643	4 563	4 766	4 141
LSC sous libération conditionnelle	176	486	566	416
SME	120 088	121 911	88 391	35 246
Sursis probatoire	so	so	33 862	103 230
Suspension (raison médicale)	162	174	166	162
Stage	120	260	919	1 779
Sursis-TIG	21 303	20 994	11 193	1 242
TIG	14 465	14 312	16 999	21 451
Obligation de TIG	38	14	1 514	4 524
Total	165 008	166 322	162 266	175 968

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

so : sans objet

Tableau 10 : Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
PSEM	29	30	28	35
Surveillance judiciaire	283	250	264	271
Suivi socio-judiciaire	6 796	7 119	7 320	7 611
Total	7 108	7 399	7 612	7 917

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
Ajournement	14,9%	25,3%	26,2%	17,6%
ARSE/ARSEM	4,4%	4,4%	6,1%	6,3%
Contrôle judiciaire	8,9%	9,2%	8,4%	8,2%
Stage (alternative)	13,7%	13,2%	10,0%	8,3%
TNR	15,6%	16,4%	13,3%	12,1%
Contrainte pénale	7,8%	7,1%	6,4%	4,4%
DDSE	so	so	6,1%	6,8%
Interdiction de séjour	3,5%	5,2%	6,4%	3,8%
Libération conditionnelle (AP)	10,8%	10,3%	9,5%	10,5%
LSC sous libération conditionnelle	6,3%	6,2%	4,9%	7,5%
SME	7,1%	7,0%	6,5%	5,5%
Sursis probatoire	so	so	6,3%	6,7%
Suspension (raison médicale)	7,4%	8,6%	6,6%	7,4%
Stage	9,2%	4,6%	4,2%	4,5%
Sursis-TIG	7,7%	7,9%	7,9%	5,3%
TIG	10,5%	10,6%	9,5%	9,5%
Obligation de TIG	NC	NC	7,3%	7,0%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	3,2%	2,8%	2,7%	2,2%
Suivi socio-judiciaire	2,5%	2,3%	2,5%	2,6%
Ensemble	7,5%	7,5%	6,9%	6,7%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
NC : non communiqué en raison du secret statistique
so : sans objet

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
Ajournement	10,3%	NC	NC	NC
ARSE/ARSEM	15,9%	18,0%	19,4%	17,2%
Contrôle judiciaire	11,7%	11,8%	11,3%	12,0%
Stage (alternative)	5,5%	6,9%	6,2%	7,5%
TNR	5,6%	5,4%	6,6%	7,0%
Contrainte pénale	7,3%	7,9%	7,4%	8,4%
DDSE	so	so	6,2%	5,5%
Interdiction de séjour	20,2%	20,5%	22,1%	21,3%
Libération conditionnelle (AP)	10,3%	10,7%	11,1%	10,6%
LSC sous libération conditionnelle	14,2%	12,8%	14,8%	12,3%
SME	7,7%	7,8%	8,4%	8,9%
Sursis probatoire	so	so	7,7%	8,7%
Suspension (raison médicale)	9,3%	6,9%	7,8%	8,6%
Stage	6,7%	8,8%	9,0%	12,6%
Sursis-TIG	8,8%	8,7%	8,7%	9,6%
TIG	6,3%	6,2%	7,1%	8,5%
Obligation de TIG	0,0%	0,0%	6,4%	6,1%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	4,6%	5,2%	6,1%	7,0%
Suivi socio-judiciaire	4,6%	4,8%	5,1%	5,2%
Ensemble	7,8%	8,0%	8,3%	8,8%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21 (p)
Ajournement	39,5	41,7	44,5	39,8
ARSE/ARSEM	30,7	31,1	31,2	29,9
Contrôle judiciaire	31,4	31,5	31,9	32,3
Stage (alternative)	27,3	28,7	31,6	32,0
TNR	25,6	25,6	25,8	26,3
Contrainte pénale	36,8	37,4	38,0	38,7
DDSE	so	so	33,3	33,0
Interdiction de séjour	31,9	31,1	30,7	30,9
Libération conditionnelle (AP)	35,8	35,9	35,8	36,7
LSC sous libération conditionnelle	33,5	33,1	32,6	32,7
SME	34,9	35,1	35,3	34,9
Sursis probatoire	so	so	35,1	35,6
Suspension (raison médicale)	56,4	57,0	55,9	59,8
Stage	21,7	29,4	32,4	34,3
Sursis-TIG	30,2	30,5	31,0	28,3
TIG	24,7	24,7	26,2	26,9
Obligation de TIG	32,2	28,2	28,3	27,9
PSEM	54,2	54,4	55,5	53,1
Surveillance judiciaire	52,1	51,4	52,5	52,7
Suivi socio-judiciaire	46,9	47,1	47,4	47,6
Ensemble	33,7	34,0	34,3	34,5

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
so : sans objet

Nouvelles personnes et mesures suivies

Au 31 décembre 2021

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (p)
Femmes	1 855	1 957	1 940	1 501	1 934	1 419	1 066	1 394	1 942	2 100	2 052	1 554	1 756
Hommes	20 163	20 926	20 769	17 048	21 465	16 077	14 967	17 966	22 998	24 124	23 670	19 046	21 734
Total	22 018	22 883	22 709	18 549	23 399	17 496	16 033	19 360	24 940	26 224	25 722	20 600	23 490

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 530	2 583	2 469	1 998	2 686	1 962	1 731	2 067	2 721	2 880	2 930	2 151	2 616
Bourgogne-Franche-Comté	1 193	1 114	1 129	902	1 133	783	727	876	1 245	1 282	1 309	914	1 108
Bretagne	956	1 138	986	736	1 086	778	731	858	1 187	1 069	1 165	804	966
Centre-Val de Loire	811	812	805	774	973	605	526	724	938	1 233	1 074	892	933
Corse	124	95	132	98	114	104	98	100	131	130	133	94	137
Grand Est	1 913	1 996	2 005	1 673	2 062	1 490	1 293	1 770	2 245	2 272	2 095	1 834	2 136
Guadeloupe	131	139	158	169	137	138	156	125	230	201	201	184	154
Guyane	137	95	84	98	276	212	118	163	117	149	118	99	153
Hauts-de-France	2 324	2 414	2 419	1 946	2 321	1 708	1 545	1 900	2 499	2 641	2 575	2 133	2 476
Île-de-France	3 325	3 391	3 794	2 930	3 425	2 989	2 544	3 073	3 623	4 025	4 185	3 500	3 676
La Réunion	309	344	345	327	391	205	238	362	394	351	436	301	389
Martinique	216	189	206	124	209	100	99	120	148	121	178	123	148
Mayotte	28	61	50	53	64	26	16	39	68	39	75	89	42
Normandie	1 279	1 269	1 142	1 000	1 327	1 087	837	960	1 308	1 260	1 180	1 108	1 124
Nouvelle-Aquitaine	1 952	2 183	1 962	1 565	2 184	1 519	1 469	1 732	2 397	2 534	2 289	1 815	2 310
Occitanie	2 105	2 140	2 034	1 704	2 186	1 462	1 404	1 936	2 347	2 522	2 543	2 012	2 198
Pays de la Loire	1 041	1 216	993	801	1 119	824	868	990	1 332	1 271	1 243	1 042	1 177
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 644	1 704	1 996	1 651	1 706	1 504	1 633	1 565	2 010	2 244	1 993	1 505	1 747
France entière	22 018	22 883	22 709	18 549	23 399	17 496	16 033	19 360	24 940	26 224	25 722	20 600	23 490

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	2 050	2 092	2 218	1 805	2 220	2 192	1 525	2 305	2 818	2 770	2 846	2 268	2 568
Mesures post-sentencielles	27 412	28 849	28 140	23 431	29 240	21 933	21 678	25 026	32 150	34 608	34 319	27 857	31 236
Mesures de sûreté suite à une condamnation (hors PSEM)	477	450	474	440	450	422	423	440	492	543	536	446	496
Total	29 939	31 391	30 832	25 676	31 910	24 547	23 626	27 771	35 460	37 921	37 701	30 571	34 300

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles

	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (p)
ARSE/ARSEM	123	107	107	126	133	136	85	114	182	167	180	163	193
Contrôle judiciaire	784	738	892	800	875	943	826	890	969	989	1 192	1 047	1 086
Stage (alternative)	308	344	365	209	333	322	266	511	654	680	630	539	615
TNR	835	903	854	670	879	791	348	790	1 013	934	844	519	674
Total	2 050	2 092	2 218	1 805	2 220	2 192	1 525	2 305	2 818	2 770	2 846	2 268	2 568

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 18 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (p)
Ajournement	36	53	37	36	40	30	16	13	29	NC	NC	NC	16
Contrainte pénale	346	281	163	105	93	52	21	19	6	<5	<5	<5	0
DDSE	so	so	so	so	so	so	232	444	662	849	891	733	734
Interdiction de séjour	201	258	204	251	320	306	231	326	313	369	329	249	276
Libération conditionnelle (AP)	1 503	1 420	1 465	1 456	1 584	2 388	2 943	1 290	1 334	1 307	1 325	1 314	1 395
LSC sous libération conditionnelle	143	109	159	463	509	607	1 313	379	383	382	374	380	365
SME	17 461	18 549	17 857	15 126	18 796	13 304	8 208	5 392	3 311	2 394	1 385	879	648
Sursis probatoire	so	so	so	so	so	6	4 837	12 313	19 205	21 371	22 388	18 787	21 692
Suspension (raison médicale)	23	28	20	23	33	26	43	13	24	22	32	35	32
Stage	56	45	67	91	87	75	171	236	362	608	576	307	366
Sursis-TIG	4 064	4 240	4 407	3 282	4 126	2 986	714	372	170	98	51	40	13
TIG (Peine et obligation)	3 579	3 866	3 761	2 598	3 652	2 153	2 949	4 229	6 351	7 184	6 947	5 114	5 699
Total	27 412	28 849	28 140	23 431	29 240	21 933	21 678	25 026	32 150	34 608	34 319	27 857	31 236

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage: Obligation et peine de stage; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	2018T4	2019T1	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1 (sd)	2021T2 (sd)	2021T3 (sd)	2021T4 (p)
Surveillance judiciaire	30	17	20	22	26	29	26	24	26	28	21	21	29
Suivi socio-judiciaire	447	433	454	418	424	393	397	416	466	515	515	425	467
Total	477	450	474	440	450	422	423	440	492	543	536	446	496

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : les mesures de PSEM ne sont pas renseignées en raison du secret statistique et ne sont pas non plus incluses dans le total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

2021T4 (p)	Sursis probatoire	TIG	Libération conditionnelle (AP)	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 517	468	165	708	3 858
Bourgogne-Franche-Comté	979	207	51	421	1 658
Bretagne	984	137	47	231	1 399
Centre-Val de Loire	846	232	43	290	1 411
Corse	118	17	15	16	166
Grand Est	1 955	501	67	638	3 161
Guadeloupe	149	22	8	44	223
Guyane	100	35	26	70	231
Hauts-de-France	2 469	526	73	595	3 663
Île-de-France	3 173	788	345	940	5 246
La Réunion	350	81	10	61	502
Martinique	112	27	10	28	177
Mayotte	22	19	0	11	52
Normandie	1 128	237	30	268	1 663
Nouvelle-Aquitaine	2 136	527	103	700	3 466
Occitanie	2 039	408	133	730	3 310
Pays de la Loire	1 176	214	50	274	1 714
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 439	299	219	443	2 400
France entière	21 692	4 745	1 395	6 468	34 300

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : la catégorie "Autres" regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, les mesures présentencielles, les mesures de sûreté suite à une condamnation et les autres mesures post-sentencielles : ajournement, contrainte pénale, DDSE, interdiction de séjour, LSC sous libération conditionnelle, SME, suspension (raison médicale), stage, sursis-TIG, obligation de TIG.

Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle (aménagement de peine) ; TIG : Peine de travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été réropolées à partir de 2016 pour disposer d'une série de données cohérentes dans le temps. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « EX3 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire, sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSE), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.